Publié le 1 4 MAPS 2024

ID: 074-200011773-20240313-D_2024_0067-AU

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE ST-JULIEN-EN-GENEVOIS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE LES VOIRONS - AGGLOMERATION

SIEGE: 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET:

DECISION DU PRESIDENT

GRAND FORMA - AVENANT
N°3 À LA CONVENTION
D'OCCUPATION
TEMPORAIRE DE
L'INSTITUT DE
FORMATION EN SOINS
INFIRMIERS (IFSI)

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) P-27 de son annexe ;

D_2024_0067

Dans le cadre de sa compétence « étude et appui au développement de la formation et de l'enseignement supérieur, y compris financement et gestion d'un immobilier dédié », Annemasse Agglo a souhaité mettre en place un 1er élément de liaison avec le futur pôle d'accueil des formations supérieures dans la ZAC Etoile Annemasse Genève, nommé « GRAND FORMA ». Ce dispositif répond aux objectifs de développement de l'enseignement supérieur sur l'agglomération annemassienne et le pôle métropolitain du Genevois français.

GRAND FORMA propose des locaux de qualité en temps partagés, des services communs mais également des services de gestion et d'animation à destination des organismes de formation (université, CNAM, organismes privés,...) pour faciliter leur installation sur l'agglomération. Ce dispositif est implanté dans les locaux d'Annemasse Agglo, au 1er étage de l'immeuble Etoile du Sud, sis 13 avenue Emile Zola à Annemasse.

Par ses délibérations n°C-2017-0176 et n°C-2018-0202, le conseil communautaire d'Annemasse Agglo a validé la mise en œuvre de ce dispositif ainsi que les tarifs des différentes prestations offertes, en fonction du type d'organisme de formation (établissement privé, public, semi-public...).

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) a ainsi intégré le dispositif GRAND FORMA dès son ouverture en 2018. Il utilise les salles pour ses promotions d'élèves infirmiers.

Leur convention d'occupation temporaire étant arrivée à échéance depuis le 30 mai 2022, l'IFSI a fait part de son souhait de prolonger cette occupation

Par sa note du 07 février 2024, la Maison de l'Eco a donné un avis favorable à cette demande.

Il est donc proposé de signer un avenant n°3 prolongeant la convention d'occupation de l'IFSI à compter du 31 mai 2022 jusqu'au 30 mai 2025.

Le Président décide :

D'ACCEPTER les termes de l'avenant n°3 prolongeant la convention d'occupation temporaire des locaux de GRAND FORMA par l'IFSI, à compter du 31 mai 2022 jusqu'au 30 mai 2025,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant en cas d'empêchement à le signer.

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le 1 4 MAPS 2024 ID: 074-200011773-20240313-D_2024_0067-AU

Signé électroniquement par : Gabriel DOUBLET Date de signature : 14/03/2024 Qualité : Agglo - Presidence

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un

recours gracieux a été préalablement déposé.

ID: 074-200011773-20240313-D_2024_0067-AU



Publié le 14/03/2024



CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE **AVENANT N° 3**

Entre:

La Communauté d'agglomération Annemasse-Les Voirons-Agglomération, dont le siège social est situé 11 avenue Emile Zola - BP 225 - à Annemasse (74 105), régulièrement représentée par son Président en exercice, à l'effet des présentes ;

Ci-après désignée « Annemasse Agglo »

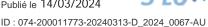
Et

L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS (IFSI)

Domicilié 11 rue de la Fraternité 74100 AMBILLY Numéro de SIRET/SIREN 267400844 Représentée par Madame Isabelle RUIN, en sa qualité de directrice

Ci-après désignée « L'Organisme de Formation ».







PREALABLEMENT A LA SIGNATURE DES PRESENTES, IL EST RAPPELE **CE QUI SUIT:**

Dans le cadre de sa compétence « étude et appui au développement de la formation et de l'enseignement supérieur, y compris financement et gestion d'un immobilier dédié », Annemasse Agglo a souhaité mettre en place un premier élément de liaison avec la future infrastructure d'accueil des formations supérieures qui viendra s'implanter sur la future ZAC Etoile Annemasse-Genève, actuellement en phase d'aménagement.

Avec ce pôle de formation supérieure nommé « GRAND FORMA », implanté au 13 avenue Emile Zola à ANNEMASSE (74100), Annemasse Agglo tend à valoriser et pérenniser la présence de l'enseignement supérieur sur l'agglomération.

Ce dispositif a pour objectif de répondre aux besoins socio-économiques identifiés dans le cadre du projet de territoire et de la stratégie de développement économique de la collectivité en mettant à disposition des organismes de formation des locaux de qualité, en temps partagés, mais également des services communs, des services de gestion et d'animation afin faciliter leur implantation sur l'agglomération.

Par décision n° D-2018-0169, le Président a approuvé les termes d'une convention d'occupation temporaire avec Institut de Formation en Soins Infirmiers validant son intégration au sein du dispositif Grand Forma, à compter du 31 mai 2018.

Cette convention a été renouvelée en 2020 pour une période de deux ans.

En date du 15 février 2024, l'organisme de formation a sollicité le renouvellement de sa convention d'occupation temporaire, les locaux actuels ne leur permettant pas d'accueillir les étudiants par manque de place.

Afin de régulariser l'absence de convention d'occupation temporaire durant ces deux dernières années, Annemasse-Agglo doit rédiger un avenant n°3.

Par sa note technique du 7 février 2024, la Maison de l'Eco a donné un avis favorable au renouvellement de la convention d'occupation temporaire de l'organisme Institut de Formation en Soins infirmiers, ses activités étant toujours en adéquation avec les critères d'éligibilité à l'utilisation des espaces dédiés du dispositif Grand Forma.



Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le 14/03/2024

ID : 074-200011773-20240313-D_2024_0067-AU

IL EST DONC CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

Article 1

La convention d'occupation initiale est prolongée à compter du 31 mai 2022 pour se terminer le 30 mai 2025 sans tacite reconduction.

Cette convention pourra être renouvelée sur demande écrite de l'occupant deux mois avant l'échéance.

Article 2

Le

Toutes les autres clauses du bail initial demeurent inchangées.

Fait à, en 2 exemplaires originaux

Signature des parties précédée de la mention " Lu et approuvé "	
Pour Annemasse Agglo,	Pour l'Institut De Formation en Soins Infirmiers (IFSI)
Monsieur Gabriel DOUBLET, Le Président	Madame Isabelle RUIN, La Directrice